

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18081- 70ÈME ANNÉE

Rapport régional de la Fondation Abbé Pierre sur le mal-logement

L'habitat indigne continue de progresser à La Réunion

L'agence réunionnaise de la Fondation Abbé Pierre a exposé ses deux nouvelles priorités pour 2015, lundi 23 février. Thierry Hergault, délégué régional, a rappelé l'importance du mal-logement à La Réunion et mis en avant ses conséquences sociales, dans un contexte économique et social qui s'aggrave. La Fondation présentera aujourd'hui publiquement son rapport, à 8h30 au multiplex Cinépalmes de Sainte-Marie.



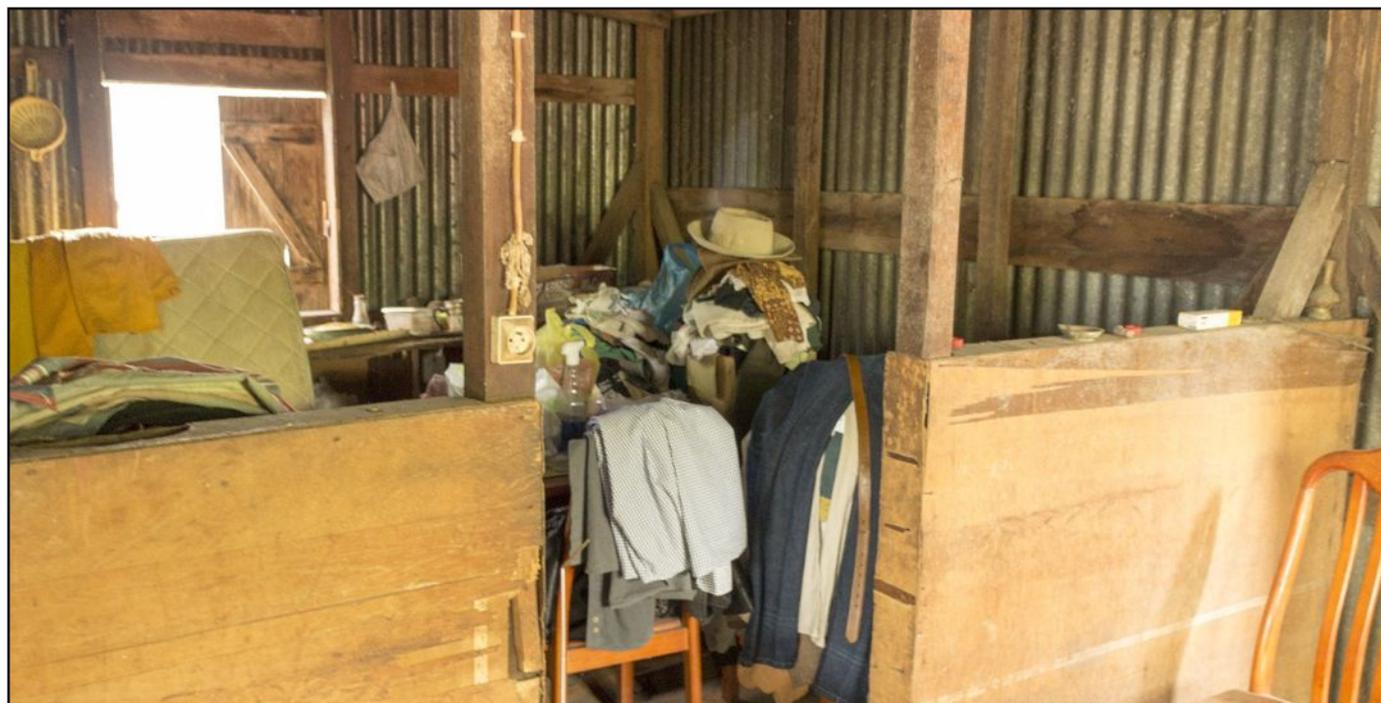
La moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Pour beaucoup de Réunionnais, cela signifie vivre encore dans un habitat loin d'être aux normes de confort. (photo Toniox)

Dans une publication de 24 pages sur le thème du mal-logement à La Réunion, la Fondation Abbé Pierre s'inquiète de l'aggravation de la précarité et de l'inadéquation entre les constructions de logement et les besoins réels. Pour l'institution,

il y a quatre enjeux majeurs dans la lutte contre le mal-logement, parmi lesquelles la nécessité d'une « politique d'hébergement à la hauteur des besoins », la structuration, la coordination et l'animation des politiques partenariales.

Quatre types d'habitats à retravailler

Pour la Fondation Abbé Pierre



En 2015, des dizaines de milliers de Réunionnais vivent dans des conditions indignes.

Réunion, il est crucial de s'occuper des différents formes qui peuvent générer de l'habitat indigne dans l'île, telles que la Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI), les logements évolutifs sociaux (LES), les petits immeubles, les squats et la réhabilitation du parc social. Le dispositif de RHI a permis de réduire l'insalubrité dans les grandes poches urbaines d'habitation de La Réunion, mais « il reste les logements dans les zones rurales et semi-urbaine », a expliqué Thierry Hergault.

D'ailleurs, pour ce dernier « si le problème de l'indivision était traité, il y aurait moins de logements insalubres ». Cela signifie qu'une ou plusieurs personnes peuvent posséder un même bien immobilier, mais « ces logements aboutissent souvent à de l'insalubrité », a déploré le représentant régional.

Concernant les LES, « beaucoup de Réunionnais sont relogés dans des LES groupés », mais sans moyens financiers la plupart ne parviennent pas à finir les travaux. Les logements deviennent insalubres, ce qui « demande de réinjecter des aides alors que le logement vient d'être construit ». Pour Patrick Doutréline, délégué général de la Fondation, les LES étaient « une vraie fausse évolution », car l'habitat est construit à 90 %, il reste 10 % à la charge du foyer.

L'institution a également dénoncé les pratiques des marchands de sommeil dans les petits immeubles anciens des centres urbains, qui sont découpés pour accueillir des familles venant de la zone Océan Indien. Les « conditions de loge-

ment sont extrêmement dégradées, voire dangereuses », a indiqué Thierry Hergault. Sans oublier les squats, surtout à Saint Pierre, où de plus en plus de jeunes s'y abritent, « dans des conditions très insalubres ».

Incertitude sur les politiques publiques

De nombreux cadres d'intervention et de nouveaux outils ont été mis en place, mais leur efficacité n'est pas encore avérée. D'ailleurs, avec ces nombreux dispositifs, les représentants de la Fondation Abbé Pierre ne comprennent pas pourquoi le mal-logement s'aggrave d'année en année, quel que soit le gouvernement.

La politique d'amélioration de l'habitat permet de répondre aux problèmes de logements dégradés, mais « les avancées sont ponctuelles et localisées » ne suffisant pas à « dissimuler une déstabilisation du système », note la publication. La fondation pointe ainsi du doigt les actions ponctuelles et dispersées.

Le Conseil général s'est attaqué à l'insalubrité, « bien que ce ne soit pas de sa compétence. C'est bien, mais il reste isolé », avec un financement incertain. En 2011, la collectivité a investi 43 millions d'euros dans la lutte contre l'habitat insalubre, pour 25 millions en 2014. Cette initiative est saluée, mais « nous on privilégie les solutions où

tous les acteurs se coordonnent ».

D'autant que désormais, « on est à la croisée des chemins de nouveaux outils », car l'incertitude demeure sur les outils et les moyens financiers de répondre aux besoins des populations. Il y a aujourd'hui un enjeu quantitatif et qualitatif du développement du parc de logement, car celui-ci est dépendant de la défiscalisation. Bien que « la production de logement ait permis la construction de logement sociaux, le nombre de logements intermédiaires s'est effondré et celui des logements libres sont quasi nuls ».

La situation est inquiétante car « il y a une inadéquation des logements aux besoins des ménages demandeurs ». Il y a de plus en plus de personnes isolées qui demandent un logement, mais la majeure partie des constructions concernent les T4-T3, et non des T1. Ce manque de logements individuels pénalise les personnes demandeuses et en situation d'urgence, qui sont de plus en plus nombreuses.

Face à ce contexte alarmant, la Fondation Abbé Pierre a établi une série de propositions parmi lesquelles, la production de logements neufs pour répondre au dynamisme démographique et à la pénurie de logements. Pour cela, la fondation souhaite « un volontarisme politique fort » et de réelle action visant à « libérer le foncier constructible et réguler les marchés immobiliers, en particulier les loyers du parc privé », qui ont explosé au cours de ces vingt années.

Céline Tabou

Edito

Le moment de vérité : rendons publics les projets

Le Parti communiste réunionnais a organisé dimanche une réunion publique. Contrairement aux autres organisations politiques représentées à La Réunion, le PCR n'a pas présenté des personnes pour prétendre à un poste lors d'une prochaine élection. Les communistes se sont rassemblés pour présenter des propositions qui ont une portée bien plus grande que la consultation du mois prochain.

La classe politique s'agite en ce moment. Il est en effet question d'une élection les 22 et 29 mars prochains. Ce scrutin présente une double particularité. Tout d'abord, c'est la première et peut-être dernière élection du Conseil départemental. Ensuite, la loi n'a pas encore fixé les compétences de cette assemblée. À un peu plus d'un mois du scrutin, les candidats ne peuvent pas connaître avec précisions ce qu'ils devront gérer. Cela n'empêche pas certains de faire des promesses à longueur de colonnes dans les journaux, alors qu'ils ne peuvent même pas savoir s'ils auront le moindre pouvoir de décision dans le domaine de leurs engagements.

À l'approche de ce scrutin, les grosses écuries ont présenté leurs étalons.

Un exemple parmi d'autres : voici moins de deux semaines, une coalition de partis se réclamant de la droite avait réuni la presse pour annoncer leur union et des candidats pour la mettre en musique à Saint-Denis. Il manquait tout de même à l'appel le président de l'UMP-Réunion, plus important parti du groupe, mais l'essentiel était

ailleurs. C'était l'absence de programme concret. Quelques déclarations, une répétition de promesses de campagne faites lors des régionales de 2010 et rien d'autre alors que le minimum aurait été d'écrire sur papier et de publier les principales propositions de cette « union ».

Dimanche, le PCR s'est situé à l'opposé de ce genre de procédé. L'objectif est de dire la vérité à la population. La situation est grave, le PCR propose une analyse pour expliquer l'origine de la crise, et des propositions pour tenter d'en sortir. Tout cela est écrit, rendu public et en cours de diffusion dans toute La Réunion.

La Réunion bat des records de chômage, la population souffre, les partis qui aspirent à des responsabilités doivent donc s'occuper de régler les problèmes en proposant des moyens de les régler. Le PCR a apporté sa contribution au débat. C'est le moment de vérité, la population doit maintenant connaître les propositions de tout le monde.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
70e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

25 propositions du PCR pour une nouvelle politique à La Réunion –1– **Le contexte historique**

Le Parti Communiste Réunionnais a présenté “officiellement” ses 25 propositions pour « une nouvelle politique à La Réunion », devant une foule de militants et d’invités, tels que les socialistes Audrey Belim, Gérard Francoise et Laurence Lougnon et Rémy Massain du Parti Radical de Gauche.



Pour une nouvelle politique à La Réunion

25 propositions du PCR

Face à la crise que connaît La Réunion aujourd'hui, face aux nouveaux défis du XXI^e siècle, rassemblons-nous pour une nouvelle politique, comme l'ont fait les Réunionnais·es en 1945, autour de Raymond Vergès et de Léon de Lépervanche pour sortir La Réunion de la misère coloniale.

édité par **Témoignages**
dans le cadre de son 70^{ème} anniversaire

Dans le même temps, en Guadeloupe, en Guyane et à la Martinique, qui connaissaient la même situation que La Réunion, des hommes comme Aimé Césaire et Léopold Bissol, engageaient la même démarche que le Docteur Raymond Vergès et Léon de Lépervanche.

**Seulement 5 mois après
le 19 mars 1946, l'espoir des
Réunionnais devient Droit**

Élus députés aux élections législatives du 21 octobre 1945, ils proposèrent, avec d'autres de leurs collègues, un projet de loi visant à mettre fin au régime colonial dans ces quatre vieilles colonies et à étendre aux habitants de ces pays les mêmes droits sociaux que les habitants de France. Ce rassemblement majoritaire a porté ses fruits puisque la loi a été votée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale. C'était le 19 mars 1946. Cette loi sera dite “loi d'égalité”.

Les premières mesures appliquées après l'adoption de cette loi étaient à la hauteur des espérances des habitants de nos quatre pays. Pour la première fois en effet, les Réunionnais·es pouvaient se faire soigner gratuitement grâce à l'AMG (Aide Médicale Gratuite).

**Mais cet espoir et ce droit
sont trahis
par des décisions politiques
qui, au contraire,
creusent les inégalités**

En effet, très vite le gouvernement de l'époque ainsi que ses successeurs ont pris des mesures ou des attitudes qui allaient entrer en contradiction avec l'idéal politique des Vergès-Lépervanche-Césaire... En matière d'égalité, il a fallu 40 an-

Depuis 69 ans l'esprit et la lettre du 19 mars 1946 ne sont pas respectés

En 1945, La Réunion connaissait une misère sans précédente, due au régime colonial et aggravée par 6 ans de guerre mondiale :

– plus de la moitié de la population n'avait ni eau ni électricité et vivait dans des cases en paille.

– dépourvue de ressources, la population n'avait pas droit à la santé. Les épidémies faisaient des ravages (paludisme, dysenterie, tuberculose) ; la mortalité infantile était très élevée et l'espérance de vie de la population n'atteignait pas 40 ans.

**Le 21 octobre 1945 (1) les
Réunionnais s'unissent
dans l'espérance d'une vie
meilleure**

Face à cette situation désastreuse, les habitant·e·s de l'île se sont massivement rassemblé·e·s autour du Docteur Raymond Vergès et de Léon de Lépervanche, dans le CRADS, où l'on retrouvait des politiques, des syndicalistes, des intellectuels, etc., pour proposer une nouvelle politique pour La Réunion.

nées de lutte – avec notamment la démission en 1987 de 2 députés réunionnais, Paul Vergès et Élie Hoarau, pour exiger l'application de la loi – pour obtenir l'égalité des droits sociaux avec la France (Smic, allocations familiales, etc). D'autres décisions ont pesé sur l'avenir de nos pays, au point d'être à la base de leur situation économique et sociale actuelle. Citons quelques-unes d'entre elles :

Prime de vie chère exclusive

Au nom du coût de la vie plus élevé dans les colonies qu'en métropole, le gouvernement décide de sur-rémunérer (le double qu'en France) dès le 1er janvier 1947 les fonctionnaires d'État exerçant dans ces anciennes colonies, en leur accordant notamment une prime de vie chère appelée anciennement "supplément colonial". Mais il refuse la même mesure aux autres catégories de travailleurs (dont les fonctionnaires d'État autochtones) et à la population d'une manière générale.

Au terme de nombreuses luttes syndicales, ces primes de vie chère ont été étendues à l'ensemble de la fonction publique d'État et plus tard à certains secteurs de la fonction publique territoriale (la minorité d'agents titulaires) ou para-publique et d'autres services (banques, assurances, sécurité sociale etc).

Mais la majorité des salariés (deux tiers des employés communaux, les salariés du secteur privé, etc.) ainsi que la population relevant des minima sociaux ne bénéficient pas de cette indemnité de vie chère, qui n'est donc versée qu'à une minorité de la population.

Ainsi, après le vote de la loi de 1946 qui devait être une loi d'égalité, le gouvernement prend une première mesure qui allait institutionnaliser les inégalités, créant un apartheid social dans nos pays qui perdure encore aujourd'hui et s'aggrave.

Ces primes de vie chère et autres majorations ont créé un marché favorisant l'implantation de monopoles (commerces, transports, énergies) et ont généré une dépendance accrue de La Réunion vis-à-vis de l'extérieur. Elles ont généré aussi de multiples déséquilibres dans l'économie réunionnaise (difficulté voire impossibilité pour des entreprises réunionnaises de se créer ou de se développer face aux monopoles d'importation). La situation actuelle du chômage n'est pas étrangère à cette donnée.

Suppression du train



Parole de militant. Christelle : Pour l'avenir de nos enfants et de notre Jeunesse, il est urgent que tous les Réunionnais se mobilisent autour des propositions du PCR.

À la fin du 19e siècle, La Réunion était dotée d'un mode de transport efficace et adapté aux besoins de la population et de ses activités. Un chemin de fer reliait Saint-Benoît à Saint-Pierre et servait aussi bien au transport des passagers que des marchandises. La réalisation de cet ouvrage relevait à l'époque d'un exploit technique et était signalée comme telle.

La suppression du chemin de fer a non seulement créé un grave problème social de suppression d'emplois, mais a aussi renforcé les monopoles automobiles et pétroliers. Cela a également aggravé la dépendance de La Réunion vis-à-vis de l'extérieur. Enfin, la situation du "tout automobile", créée par la disparition du train, pose désormais en plus du problème de la pollution un autre, qui est celui de la circulation.

Gestion erronée du facteur démographique

Les gouvernements successifs n'ont pas su concevoir une politique de développement prenant en compte l'évolution démographique

dans nos pays et à La Réunion en particulier. Or elle a véritablement explosé (à La Réunion, 250.000 habitants à la fin de la guerre ; 850.000 aujourd'hui). Au lieu d'anticiper, de créer des activités pour accueillir les nouveaux venus, on a dénoncé voire maudit "la sur-natalité", culpabilisant les Réunionnais•es, les utilisant quelquefois comme cobayes :

- expériences contraceptives criminelles : dépo-provéra
- déportation d'enfants, notamment vers la Creuse
- départ massif et organisé de jeunes vers la France par le BUMIDOM

L'arrivée massive d'une population supplémentaire imposait la mise en place d'une politique de développement à long terme. C'est ce qui n'a pas été fait mais c'est ce que prônait, depuis sa création, le Parti Communiste Réunionnais.

1. Aux élections générales du 21 octobre 1945, les candidats du CRADS (Comité Réunionnais d'Action Démocratique et Sociale) ont remporté les 2 députés qui allaient faire voter la loi du 19 mars 1946.

Une exposition à voir à Lofis la lang kréol La Rényon

«Nout manjé, nout mémoire, nout listoire»

Ce vendredi 20 février s'est déroulé le vernissage de la nouvelle exposition réalisée pour cette année par Lofis la lang kréol La Rényon, présidé par Axel Gauvin. Ce vernissage s'est déroulé en présence de plusieurs personnalités du monde culturel réunionnais, comme Roger Ramchetty, président du CCEE (Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement). La 5ème édition de cette exposition traditionnelle, intitulée "Nout manjé, nout mémoire, nout listoire", «retrace l'évolution de la cuisine réunionnaise, du peuplement de l'île jusqu'à aujourd'hui». Ses textes et photos sont d'Axel Gauvin, Liliane et Yannick Bardeur-Bernardeau et la maquette est de Véronique Roux. En voici la présentation par ses réalisateurs, avec les dates, les heures et le lieu où elle est à voir par le maximum de Réunionnais car elle nous apprend beaucoup de choses passionnantes sur notre gastronomie é nout kiltir.



Parmi les visiteurs lors du vernissage de l'exposition, Roger Ramchetty, président du CCEE (Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement) et le militant culturel Patrice Treuthardt.

Le Réunionnais aime profondément son manger créole et la cuisine réunionnaise passionne. Elle fait d'ailleurs l'objet de nombreuses émissions télévisées dans le pays et reste incontournable dans les reportages touristiques et culturels dédiés à La Réunion.

Mais connaissons-nous en profondeur cette cuisine ? A-t-on planté du riz à La Réunion ? D'où vient le mot "brède" ? Le mot "rougay" ?

Nous pouvons dire que la cuisine réunionnaise résume l'histoire du peuplement de l'île. Elle s'est élaborée à partir de saveurs indiennes, françaises, chinoises, malgaches, africaines, portugaises... mais le Réunionnais l'a arrangée à sa sauce créole. Les plats créoles que nous connaissons aujourd'hui sont un véritable reflet de notre identité.

Cette exposition est une invitation aux Réunionnais à en savoir plus sur leur cuisine, sur eux. Pour ceux qui ne la connaissent pas encore,

l'occasion de s'imprégner de sa philosophie. L'occasion aussi de réviser quelques recettes, d'apprendre



Axel Gauvin, président de Lofis la lang kréol La Rényon, a présenté les richesses culturelles de cette exposition.

deux trois proverbes. Histoire de célébrer la Journée internationale de la langue maternelle, histoire de célébrer la langue créole.

Zot i pé vnir le leypo

Lindi, mardi, merkredi, jedi, vandredi depi 9 hër jiska midi.

Laprémidi depi in hër jiska 3 z'her rienk lindi, mardi, jedi.

Landroi: la kaz Lofis, 22 rue Léon de Lépervanche, jis koté Légliz Jeanne d'Arc, pa tro loin Téat "sous les arbres" o Por...

LA CANNE C'EST LE SUCRE, MAIS PAS SEULEMENT !

On en termine, ce mardi, avec les sucres spéciaux, étant entendu que la liste en est très longue et que parmi les appréciations trouvées sur internet, certaines peuvent être prises tel-quel, mais d'autres nécessitent que des travaux de laboratoire et des essais in vivo doivent être faits pour que l'on puisse se faire une opinion crédible. On peut déplorer que des aliments, ou des épices, arrivent sur la table des gens ou au rayon des vendeurs de bonbons sans que des études approfondies et des tests ne soient faits.



La canne c'est le sucre, mais pas seulement -54- **Une palette de saveurs sous-utilisées (suite 4)**

Sirop de manioc :

Sirop doré de goût relativement neutre, réalisé à partir d'amidon de manioc. Il est riche en glucose (35 %) et maltose (50 %) contre seulement 13 % de glucides complexes. Sans Gluten. Attention au manioc, parfois toxique, parfois non. Ici, chez nous j'ai entendu parler du manioc amer, mais sans l'avoir goûté, le manioc étant, avec raison, considéré comme une nourriture saine. Comment prépare-t-on le sirop ? Je n'en ai aucune idée mais j'ai lu qu'il pouvait remplacer le saccharose.

Sucre de palme :

Sucre roux réalisé à partir des fleurs des palmiers à sucre (rien à voir avec le palmier à huile). Il est généralement vendu moulu en jolies galettes bombées. Très utilisé dans certains pays d'Asie, on peut lui substituer du sucre roux de canne.
Index glycémique 35

Sucre Candi :

Cristaux obtenus par cristallisation d'un sirop de sucre concentré et chaud sur un fil. Ressemble à une sucrerie.

Sucre en morceaux :

Sucre moulu humide et à chaud. Un morceau domino fait 7 g (le n°3) ou 5 g (le n°4).

Citons aussi les merveilleux pains de sucres, déjà fabriqués par les Perses au Ve Siècle, à base de canne. Leur jolie forme conique fait voyager à elle seule. Un must pour un authentique thé à la menthe marocain.

Sucre à confiture :

Sucre blanc cristallisé additionné de pectine et d'acide (citrique et tartrique).

Sirop de sucre :

Solution de sucre (betterave ou canne), claire ou ambrée.
1 cuillère à soupe = 10 g de sucre

On pourrait encore parler d'une grande quantité de sucres traditionnels, propres à de nombreuses contrées. On pourrait encore parler de ce que l'on entend par faux-sucres. Mais notre objectif est de défendre la canne à sucre et de convaincre que celle-ci peut être notre or vert. Elle peut l'être à condition que nous fassions l'effort de recherche tous nécessaire ou bien que nous puissions entrer dans une structure de co-développement avec nos voisins au sens large.

Georges Gauvin

Oté

Vik ryink nou néna lo plan a nou minm va fé !

Néna sak i koz toratravèr si nout parti. Tanto i di, i mank a nou touzour lé dé bout plis lo milié, souvan-dé-fwa lo bann komantèr na ni ké ni tèt, mé i bat la lang tankipé si nou. Dopli dimansh néna dé kwa aval la bil. Ala ni sort rorganiz in rasanbloman sint sizann-bokaj. Nout la pa mont si lo twa la kaz pou anonsé, nou la pa fé tapaz la d'si nonpli, nou la ziss donn lo mo rantronou. Konmsa, dapré zournal lavé 800 kamarad la bouzé pou v'ni ékout nout bann dirizan anons nout program pou domin é apré domin. La sal Rwa-Caf té i débord. Pou mwin pèrsonèl té Bandé.

Kisa néna in vré program pou nout péi ? Sak néna lèw lo dwa. Mé in prozé i tyinbo byin la rout. Nou na pwin lo tan zordi parl a zot tout propozisyon nout parti, néna 25, dopli travay, kiswa travay dann privé, kiswa travay fonksyonèr, ziska lozman, i parl kann osi, bann plantèr kann, zot kanar lé nwar apré 2017 i prétan, tousala lo parti la prévi. Sak i gingn inn ti moné zako, nout prozé i provwa in goumantasyon. Néna pou la rout, pou radié, pou lékol, pou vié moun. Néna osi pou mèt an lèr nout kiltir è knout lidantité, nout kozé tousala. Nou dwa romérsié nout bann kamarad la travay la d'si.

Nou lé abitié, sovan-dé-fwa pran tou sak i sort déor, sépousa lèrkilé nou lé dann in tramay mé zordi nou néna in vré prozé, fé par nou minm, in prozé rényoné fé par rényoné, pou rényoné. Ki mié ké nou minm i pé konèt omié nout péi ? Mwin lé sir désértin i sar tiliz nout prozé san domandé. O lièrk inn dé i vol nout zidé anndan la, na mèt gran rouvèr si la tab, konm sa i ansèrv nout tout. Konm in kamarad la di a mwin dimansh, rant in boushé zanbrokal èk dé rondèl sosis li di a mwin « vik ryink nou néna lo plan, sanm pou li, a nou minm va fé !

Justin

Kosa in shoz ?

Moin na la tête, mé moin la poin sèrvèl !

.....

Lé pa konpliké : sé lo klou. Li na la tête mé sèrvèl, kont pa dsi